

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date 07 février 2023 à 18h15

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM, Philippe DUMONT (arrivé à 19h20), Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers

Excusés : /

Absent : Angélique LOZINGUEZ

Procuration : /

Convocation : du 30/01/2023

Secrétaire : Philippe LEFRANC

Ordre du jour :

- Organisation ALSH 2023
- Marché Cantine
- Encaissement d'un chèque
- Plan de financements prévisionnel pour l'implantation d'un terrain multi sports
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Philippe LEFRANC est nommé secrétaire de séance.

Organisation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) 2023

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que la commune organise chaque année durant la période estivale un ALSH d'une capacité d'accueil de 120 enfants.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Fabienne CAPELLE, Vice-présidente de la commission Centre de Loisirs.

Après réunion de la commission ALSH le 23 janvier 2023, Monsieur le Maire propose qu'il soit organisé comme suit :

120 enfants pourraient intégrer l'ALSH qui se déroulerait au sein de l'Ecole Les Orchidées.

Dates et Horaires :

Ouverture de l'ALSH du vendredi 10 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023 inclus. (soit 14 jours d'accueil)

- Les, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- avec service de péri-centre pour un accueil progressif de 7h30 à 9h00 et un départ progressif de 17h00 à 18h00 au tarif de 0.50 € la session (délibération 2017/040).
- et avec service de cantine de 12h00 à 14h00 au tarif scolaire en vigueur (délibération 2022/042).

Personnel

Monsieur le Maire propose de recruter 1 directeur, 1 directeur adjoint et 12 animateurs.

Le directeur et le directeur adjoint seront rémunérés sur 16 jours (14 jours d'ouverture d'ALSH et 2 journées de préparation).

Les animateurs seront rémunérés sur 15 jours (14 jours d'ouverture d'ALSH et 1 journée de préparation).

Directeur stagiaire ou diplômé BAFD	84 €/j
Directeur Adjoint BAFA	71 €/j
Animateur BAFA ou équivalent	66 €/j
Animateur stagiaire	50 €/j
Animateur non diplômé	42 €/j
Nuitée camping	8€/nuitée.

Tarifs pour les familles :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de définir un tarif « extérieur » et un tarif dit « Wavranais » qui concerne : les enfants domiciliés à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants ayant au moins un parent ou grand-parent domicilié à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants dont l'un des parents a un lien professionnel avec Wavrans-Sur-l'Aa, ainsi que les enfants scolarisés à Wavrans-Sur-l'Aa.

Il propose les tarifs suivants :

TARIF WAVRANAIS Coût semaine 1 (du 10 au 13 juillet 2023) Semaine de 4 jours		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	Par enfant	23.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	Par enfant	24.00 €
TARIF WAVRANAIS Coût semaine 2 (du 17 au 21 juillet 2023) Coût semaine 3 (du 24 au 28 juillet 2023) Semaines de 5 jours		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	Par enfant	29.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	Par enfant	30.00 €

TARIF EXTERIEUR Coût semaine 1 (du 10 au 13 juillet 2023) Semaine de 4 jours		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	Par enfant	31.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	Par enfant	32.00 €
TARIF EXTERIEUR Coût semaine 2 (du 17 au 21 juillet 2023) Coût semaine 3 (du 24 au 28 juillet 2023) Semaines de 5 jours		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	Par enfant	39.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	Par enfant	40.00 €

Monsieur le Maire propose d'échelonner les inscriptions selon le calendrier suivant :

A partir du 02 mai 2023 pour les enfants habitant et scolarisés à Wavrans sur l'Aa.

A partir du 15 mai 2023 pour les enfants habitants et scolarisés à Elnes, et pour les enfants extérieurs bénéficiant du tarif wavranais.

A partir du 30 mai 2023 pour les autres.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'un ALSH 2023 selon les modalités proposées. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation.

Lancement du marché pour la cantine scolaire 2023-2024 et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 2024.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de prestations de service de fourniture des repas de cantine scolaire et centre de loisirs arrive à échéance fin juillet 2023.

En conséquence, il faut relancer le marché pour la cantine scolaire 2023-2024 et l'accueil de loisirs 2024.

Il propose de retenir une durée d'un an pour ce marché sachant que le besoin représente environ 27 000.00 euros HT annuels.

L'acte d'engagement valant règlement de consultation et cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide du lancement du marché susmentionné en procédure adaptée, conformément à la délibération du 02 juin 2020 portant réglementation des achats publics.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif au lancement de ce marché.

Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire expose que du matériel métallique usagé a été déposé auprès de l'entreprise SAS Prudhomme à Lumbres afin d'être revendu en ferraille.

Un chèque d'un montant de 116.69 € a été établi à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 116.69 € de vente de ferraille.

Monsieur le Maire remercie Mr Olivier HENDRICK pour les démarches effectuées.

Plan de financements prévisionnel pour l'implantation d'un terrain multi sports

Monsieur le Maire informe que la commission Sports et Jeunesse s'est réunie ce 02 février.

Il précise que le projet initial connaît quelques améliorations.

Ces derniers sont présentés à l'assemblée. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de joindre une piste de PumpTrack au projet de création d'un city Stade afin de créer une Aire Multi Sports.

Il donne la parole à Philippe LEFRANC, vice-président de la commission Jeunesse et Sports qui présente le projet.

Le projet présenté est fonction des devis réceptionnés, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un marché public avec cahier des charges.

Monsieur le Maire précise qu'un éclairage est également prévu et il fonctionnera avec l'éclairage public, soit jusque 21h00.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès

- du Département du Pas-de-Calais (CD62) à hauteur de 30 % des travaux hors MO, Aménagement paysager et accès.
- de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 54 % des travaux.
- De la CCPL à hauteur de 15 %

Dépenses €		Recettes €	
Maitrise d'œuvre	9 800	CD62	39 074
Travaux plateforme	90 645	CD62	26 293
City stade + athlé	63 647	ANS	158 669
PumpTrack	87 643	CCPL	10 000
Cheminement	40 810		
		Total subv	234 036
		Fonds propres	58 509
Total	292 545	Total	292 545

Henri LEGAY souhaite y inclure également un terrain de pétanque

Frédéric FICHAUX souhaite que les plateformes d'accueil des aires de sport soient surélevées. Monsieur le Maire précise que l'aménagement sera fonction des règles du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et du PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation).

A l'unanimité, le conseil municipal valide le projet présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches de demandes de subventions auprès de tous organismes et à signer tout document correspondant.

Philippe DUMONT rejoint l'assemblée à 19h20.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que la commission Fêtes et Cérémonies s'est réunie ce 31 janvier 2023 afin d'organiser les manifestations 2023. Il donne la parole à Mme Christine ANSEL, Vice-présidente. La ducasse aura lieu les 20 et 21 mai 2023. Une animation de rue sera proposée en fin de brocante.

L'arbre de Noël aura lieu le vendredi 15 décembre. Le spectacle sera « Repartout, le lutin du père Noël » avec la société Nath Evenements pour un montant de 1 300 € TTC.

Elle précise que l'arbre de Noël 2024 sera repositionné un mardi (n'ayant plus de temps scolaire le mercredi) afin de libérer la salle polyvalente le week-end.

Monsieur le Maire informe étudier actuellement la possibilité de relever les consommations de gaz et d'électricité lors des locations de la salle Josse Heumez.

Monsieur le Maire informe avoir reçu une proposition d'achat pour la maison de Mr André Fouache à 100 000 € Net vendeur. Le Conseil municipal souhaite une contreproposition à 110 000 € Net vendeur. Monsieur le Maire précise que le Diocèse doit également être consulté.

Monsieur le Maire informe que suite à l'incendie ayant touché le 38 -38bis rue Bernard Chochoy le 30 janvier dernier, le CCAS a mis en place une collecte de dons financiers pour venir en aide au locataire.

Frédéric FICHAUX signale que les branchages se trouvent dans le fossé à côté du barrage Dambricourt. Il propose que des bastings soient installés à cet endroit.

Frédéric FICHAUX demande le curage des fossés privés situés entre le barrage Dambricourt de la propriété Derat.

Frédéric FICHAUX signale la présence de nombreux canards en liberté au niveau du hameau de védringhem. Il s'interroge sur les problématiques sanitaires liées aux fientes. La DDTM sera contactée.

Monsieur le Maire informe le conseil des possibilités de mise en place de la cantine à 1 €. Il précise que ce dispositif permettrait à certaines familles de disposer du tarif préférentiel et engendrerait une augmentation de la fréquentation du service. L'effectif constaté se situant aux alentours de 70 enfants présents il paraît difficile en terme de place et de personnel de pouvoir assumer dans de bonnes conditions le service de restauration scolaire si celui-ci venait à augmenter significativement. Philippe LEFRANC précise que ce dispositif permet à certains enfants de manger à leur faim.

Frédéric FICHAUX signale que le décalage de 10 minutes aux heures d'entrée et de sortie de classes entre les maternelles et les primaires sont trop importantes. 5 Minutes suffiraient. Monsieur le Maire rappelle que l'OTS (Organisation du Temps Scolaire) a été validé et est mis en place pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2021. Une nouvelle organisation pourra être votée pour la rentrée de septembre 2024.

Frédéric FICHAUX signale que l'éclairage public de l'allée des pruniers ne fonctionne pas correctement. Olivier HENDRICK précise que c'est également le cas pour la rue du beau rivage. Une intervention en SAV a été sollicitée auprès de l'entreprise ayant réalisé les travaux.

Frédéric FICHAUX souhaiterait mettre en fonctionnement la licence IV avant le délai des 5 ans.

La séance est close à 20h20.

Liste des délibérations examinées le 07/02/2023 :

- 2023/005 : Organisation de l'accueil de Loisirs sans Hébergement 2023 - *Acceptée*
- 2023/006 : Lancement du Marché Cantine scolaire 2023-2024 et ALSH 2024 - *Acceptée*
- 2023/007 : Encaissement chèque - *Acceptée*
- 2023/008 : Plan de financements prévisionnel pour l'installation d'un « plateau multi sports » - Subvention ANS – *Acceptée*
- 2023/009 : Plan de financements prévisionnel pour l'installation d'un « plateau multi sports » - Subvention CD62 - *Acceptée*
- 2023/010 : Plan de financements prévisionnel pour l'installation d'un « plateau multi sports » - Subvention CCPL – *Acceptée*



POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 10 février 2023
Le Maire,
Julien DELANNOY

Le secrétaire de séance
Philippe LEFRANC

